

EXTRAIT DE DELIBERATION
Communauté de Communes VAL DE GATINE
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2022_8_9

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 32

Votants : 37

**Objet : Centre socio-
culturel Convention
d'objectifs et de moyens**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 18 octobre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 12 Octobre 2022

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame SAUZE Magalie, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CÉLÉRAU Florent, Madame FOURNIER Thérèse

Pouvoirs :

Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DEBORDES Gwénaël
Monsieur DUMOULIN Guillaume a donné pouvoir à Madame SAUZE Magalie
Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur DEDOYARD Philippe

Excusé(s) : Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame RONDARD Audrey, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de communes bénéficie d'un accompagnement financier de la CAF et de la MSA pour conduire sa politique en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. A ce titre, la convention territoriale globale CTG signée le 10 janvier 2022 apporte un cadre nouveau qui permet de mettre les ressources de ces deux partenaires au service du projet de territoire en y intégrant les activités du centre socio-culturel les Unis Vers en Val de Gâtine et des services communautaires dans un souci d'une meilleure lisibilité politique et financière.

En conséquence, depuis 2021, le contrat Enfance Jeunesse CEJ est remplacé par les BONUS TERRITOIRE.

Le bonus territoire :

- garantit un maintien des financements précédemment versés
- bénéficie à l'ensemble des équipements du territoire soutenus financièrement par les collectivités et couvert par une CTG
- est pluriannuel et constitue un gage de lisibilité et de stabilité financière
- est versé directement au gestionnaire de l'équipement.

Ainsi, les relations financières avec le Centre socio-culturel doivent s'adapter à cette nouvelle donne.

VU les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur et notamment la compétence concernant la petite enfance, l'enfance et la jeunesse

Vu la convention territoriale globale 2021-2025 signé le 10 janvier 2022 avec la CAF et la MSA
Vu les nouvelles modalités de financement de la CAF « bonus territoire » et de la MSA « Grandir en Milieu Rural » à compter du 1er janvier 2021 avec versement direct au gestionnaire
Vu la délibération du Conseil communautaire 22 septembre 2020 confiant la gestion du multi-accueil « les Bootchoos » de Champdeniers au Centre socio culturel les Unis vers en Val de Gâtine

Considérant les nouvelles modalités de financement de la CAF et de la MSA
Considérant la convention territoriale globale définissant le projet éducatif global du territoire et les engagements financiers des partenaires

Considérant les actions menées par le Centre socio-culturel favorisant le développement social et le bien-être des enfants par la gestion et la mise en œuvre d'actions éducatives et de loisirs en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse

Considérant les activités exercées et notamment

- la halte-garderie transformée en multi-accueil en 2022
- le relais petite enfance (à destination des assistantes maternelles)
- le lieu d'accueil enfant parents
- l'accueil de loisirs sans hébergement du mercredi et des vacances scolaires
- la coordination CTG et le pilotage globale du centre socio-culturel
- l'animation des pôles jeunesse

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **à l'unanimité DECIDE :**

- **De verser un acompte au Centre Socio-culturel Les Unis Vers en Val de Gâtine de 50% du réalisé 2021 soit la somme de 60 000 € en attendant les négociations sur la nouvelle convention d'objectifs et de moyens 2022-2025 avec le CSC**
- **De prévoir les crédits nécessaires à la dépense pour l'exercice comptable 2022 et suivants**

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 18/10/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200069748-20221018-D2022-8-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2022

